# **Formulaire relatif à la politique et au plan de formation de votre asbl**

Tous les 3 ans (une fois par plan d’action), il est demandé à toute asbl ayant minimum 10 ETP de transmettre ce formulaire au Fonds 4S.

Dans le cadre du plan d’action 2023-2025, les attentes du Fonds en termes de politique et de plan de formation ont évolué. Le schéma ci-dessous vous permet d’y voir plus clair.

**Y a-t-il un organe de concertation sociale (DS, CPPT, CE) au sein de votre asbl ?**

NON

OUI

La politique concertée de formation (ou le plan de formation) de votre asbl doit être **finalisée pour le 31 décembre 2023 au plus tard**.

Le formulaire faisant état de la PCF (ou du plan de formation) de votre asbl est à transmettre au Fonds pour cette même date au plus tard.

Si vous ne disposez ni de PCF, ni de plan de formation en date du 31 décembre 2023, la partie B de ce formulaire est à compléter et sera présentée au Comité de gestion du Fonds sous la forme d’une **demande de dérogation**.

**Y a-t-il 10 ETP ou + au sein de votre asbl ?**

NON

La construction de votre PCF ou plan de formation est à **démarrer** **pour le 31 décembre 2025 au plus tard**.

Le formulaire faisant état de la PCF (ou le plan de formation) au sein de votre asbl doit être transmis au Fonds lors de votre 1e demande de financement dans le cadre du plan d’action 2023-2025.

OUI

Votre asbl n’est **pas soumise à une obligation de mettre en place une politique concertée de formation ou un plan de formation.**

Le Fonds encourage néanmoins particulièrement les asbl de + de 2 ETP à mettre en place une réflexion collective en la matière.

**Le Fonds vous propose différentes actions pour vous soutenir
dans la mise en place de votre PCF !**

* Des **outils**, comme un **guide pratique** vous permettant de faire l’état des lieux de vos pratiques en termes de gestion de la formation, ainsi que l’ensemble des outils Competentia ([www.competentia.be](http://www.competentia.be))
* Des **accompagnements d’équipe** réalisés par un opérateur conventionné par le Fonds et entièrement pris en charge financièrement, sans impact sur le BMA de votre asbl
* Une **« Bourse PCF »** vous permettant d’obtenir un financement pour une formation ou un accompagnement d’équipe sur la thématique de la PCF organisé par un **opérateur de votre choix**
* Le service **conseil Competentia** pouvant être sollicité pour des conseils ou pour mettre en place une intervention de courte durée au sein de votre asbl

**Pour plus d’informations, rendez-vous sur** [**www.fonds-4S.org/politique-concertee**](http://www.fonds-4S.org/politique-concertee)

**Fiche signalétique de l’asbl**

**Numéro d’immatriculation ONSS :**

**Numéro d’entreprise (BCE) :**

**Nom de votre association :**

**Sous-secteur :** Choisissez un élément.

**Nom, prénom de la personne de contact :**

**E-mail de la personne de contact :**

**Y a-t-il une personne en charge de la gestion de la formation au sein de l’asbl (responsable de la formation, référent·e formation…) ?**

[ ]  Oui [ ]  Non

**Quel(s) organe(s) de concertation sociale existent au sein de l’asbl ?**

[ ]  Délégation syndicale (DS)
[ ]  Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT)
[ ]  Conseil d’entreprise (CE)
[ ]  Aucun de ces 3 organes de concertation sociale n’est présent au sein de l’asbl

**Votre association dispose-t-elle d’une politique concertée de formation ?**

* Le **plan de formation** est le planning des formations et des actions d’apprentissage prévues pour les 2-3 prochaines années. Il tient compte des besoins en compétences identifiés pour l’association et les travailleur·euse·s.
* La **PCF** est un processus collectif de réflexion qui permet notamment de définir l’organisation générale de la formation, l’accès à celle-ci, la méthode de consultation des travailleur·euse·s et d’identification des besoins. La PCF se traduit en un document accessible à tous.

[ ]  Oui [ ]  Non

**Votre association dispose-t-elle d’un plan de formation ?**

[ ]  Oui [ ]  Non

Si votre asbl dispose d’une politique concertée de formation ou d’un plan de formation, rendez-vous à la **partie A** ci-dessous.

Sinon, rendez-vous à la **partie B**.

**Partie A**

Complétez cette partie s’il y a une politique concertée de formation ou un plan de formation au sein de l’asbl

**Existe-t-il un document qui retranscrit la politique concertée de formation (PCF) ou le plan de formation de votre association ?**

[ ]  Oui [ ]  Non

**Si un tel document existe, est-il accessible à l’ensemble du personnel ?**

[ ]  Oui [ ]  Non

**Avec quel(s) organe(s) de concertation sociale la politique concertée ou le plan de formation de votre asbl ont-ils été opérationnalisés ?**

[ ]  Avec la Délégation syndicale (DS)
[ ]  Avec le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT)
[ ]  Avec le Conseil d’entreprise (CE)
[ ]  Avec aucun de ces organes
[ ]  Il n’y a pas d’organe de concertation au sein de l’asbl

**En signant ce document, vous certifiez sur l’honneur que toutes les informations qui y sont reprises sont exactes et conformes à la réalité. Si le présent formulaire concerne plusieurs asbl (au sein d’une unité technique d’exploitation, par exemple), veuillez joindre en annexe la liste des asbl concernées ainsi que leurs numéros d’immatriculation à l’ONSS.**

|  |
| --- |
| **Signature de la direction** |
| Nom / Prénom | Signature |
|       |  |
|  |
| **Signature des représentant·e·s des travailleur·euse·s (s’il y a des représentants syndicaux au sein de l’asbl)** |
| Nom / Prénom | Organisation syndicale | Signature |
|       |       |  |
|       |       |  |
|       |       |  |

**Partie B**

Complétez cette partie s’il n’y a ni politique concertée de formation, ni de plan de formation au sein de l’asbl

**Le processus de mise en place d’une politique concertée de formation (ou d’un plan de formation) a-t-il déjà débuté au sein de votre asbl ?**

[ ]  Oui [ ]  Non

**Quelles étapes ont déjà été mises en place ?**

**Quelles étapes sont prévues ?**

**Pour quelle date (ou période) envisagez-vous d’avoir finalisé la PCF (ou le plan de formation) de votre asbl ?**

**Quels acteurs sont ou seront impliqués dans la démarche ?**

[ ]  La direction (ou une personne la représentant)
[ ]  Un organe de concertation sociale (si existant au sein de l’asbl)
[ ]  La personne en charge de la gestion de la formation au sein de l’asbl (responsable de la formation, référent·e formation…)
[ ]  Un groupe de travail
[ ]  Autre(s) – Précisez :

**Qu’avez-vous l’intention de mettre en place en vue de favoriser la mise en place de la politique concertée de formation de votre asbl ?**

[ ]  Sensibiliser les personnes concernées par la thématique (direction, représentant·e·s des travailleur·euse·s…)
[ ]  Participer à une formation sur cette thématique
[ ]  Nommer au sein de l’asbl une personne en charge de la gestion de la formation (responsable de la formation, référent·e formation…)
[ ]  Mettre en place un accompagnement d’équipe (par exemple via un opérateur conventionné par le Fonds)
[ ]  Aborder le sujet lors d’une réunion avec les travailleur·euse·s et/ou leurs représentant·e·s
[ ]  Mettre en place un groupe de travail interne (composé par exemple, selon les cas, de représentant·e·s des travailleur·euse·s, de la personne responsable de la formation…)
[ ]  Retranscrire la politique concertée de formation (PCF) ou le plan de formation de votre asbl dans un document
[ ]  Autre(s) – Précisez :

**A l’heure actuelle, rencontrez-vous des freins à la mise en place de la politique concertée de formation (ou du plan de formation) au sein de l’asbl ? Si oui, lesquels ?**

**Que vous manque-t-il en vue de faciliter la mise en place de la politique concertée ou du plan de formation de l’asbl ?**

**Avez-vous pris connaissance des actions de soutien à la mise en place d’une PCF (ou d’un plan de formation) proposées par le Fonds (**[**www.fonds-4s.org/politique-concertee**](http://www.fonds-4s.org/politique-concertee)**) ?**

[ ]  Oui
[ ]  Non

Le **service conseil Competentia** peut vous aider à réfléchir à la mise en place de la politique concertée de formation et/ou du plan de formation de votre association. Les possibilités de soutien proposées par **Competentia** sont les suivantes :

* Un site web regroupant articles et outils autour de la gestion des compétences – [www.competentia.be](http://www.competentia.be)
* Des ateliers thématiques ponctuels
* Des conseils par téléphone
* Une intervention de courte durée au sein de votre association

**Souhaitez-vous que le service conseil Competentia prenne contact avec vous afin de vous apporter son soutien dans la démarche ?**

[ ]  Oui
[ ]  Non

**En signant ce document, vous certifiez sur l’honneur que toutes les informations qui y sont reprises sont exactes et conformes à la réalité. Si le présent formulaire concerne plusieurs asbl (au sein d’une unité technique d’exploitation, par exemple), veuillez joindre en annexe la liste des asbl concernées ainsi que leurs numéros d’immatriculation à l’ONSS.**

|  |
| --- |
| **Signature de la direction** |
| Nom / Prénom | Signature |
|       |  |
|  |
| **Signature des représentant·e·s des travailleur·euse·s (s’il y a des représentants syndicaux au sein de l’asbl)** |
| Nom / Prénom | Organisation syndicale | Signature |
|       |       |  |
|       |       |  |
|       |       |  |